



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

examens et concours

Question écrite n° 74069

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'impasse dans laquelle se trouvent les candidats libres au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) pour l'année 2002. En effet, depuis plusieurs années les dates d'inscription au CRPE s'étaient de la mi-décembre au mois de mars selon les académies. Or, pour l'année 2002, les dates d'inscription ont été ouvertes sur décision ministérielle du 2 octobre 2001 au 17 décembre 2001. Si les candidats au CRPE, formés par les IUFM, ont pu bénéficier d'une information officielle quant à l'avancement des dates d'inscription, il en a été tout autrement pour les candidats libres. Certaines académies ont fait circuler l'information dans la presse, en milieu universitaire ou dans les ANPE. Toutefois, les candidats libres qui ne sont ni étudiants ni chômeurs ou qui ne lisent pas la presse régionale quotidiennement n'ont pas pu accéder à cette information. De plus, il est à noter que ces candidats libres n'ont pu être avisés de cette décision nationale quand bien même ils recourent aux enseignements dispensés par le CNED. Ce dysfonctionnement dans la diffusion des dates d'inscription au CRPE crée non seulement une inégalité entre les différentes catégories de candidats mais pose également de réelles difficultés à ceux d'entre eux, notamment les candidats libres, qui ont consenti de réels sacrifices pour pouvoir se consacrer pleinement à la préparation de ce concours. Certains ne pourront, compte tenu de leurs charges financières et familiales, renouveler cet effort une nouvelle fois et se trouvent donc dans l'obligation de renoncer à leur projet d'embrasser une carrière de professeur des écoles. Dans la mesure où l'avancement des dates pour 2002 relève d'une décision ministérielle faisant exception à l'article 1er de l'arrêté du 18 octobre 1991 et au vu de l'insuffisance d'information qui s'en est suivie, il lui demande de bien vouloir lui préciser de quelle manière il entend permettre aux candidats libres de se présenter au CRPE, afin de ne pas les contraindre à renoncer à leur projet professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74069

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1356